

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2015**

Délibération
n°2015.07. 90.B

**Parc d'activités de
Bel Air à L'Isle
d'Espagnac -
réalisation des
travaux - Lot n°5
"maçonnerie et
mobilier urbain" :
avenant n°3**

LE 9 JUILLET DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 FLEAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2015**

Secrétaire de séance : Isabelle FOSTAN

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANÉAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2015

**DELIBERATION
N° 2015.07. 90.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**PARC D'ACTIVITES DE BEL AIR A L'ISLE D'ESPAGNAC - REALISATION DES TRAVAUX -
LOT N°5 "MAÇONNERIE ET MOBILIER URBAIN" : AVENANT N°3**

Par délibération n°145 B du 22 novembre 2012, modifiée par délibération n°63 B du 11 avril 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une procédure adaptée pour le lot n°5 « Maçonnerie – mobilier urbain » pour la réalisation du parc d'activités sur le site de Bel Air à L'Isle d'Espagnac.

La commission procédure adaptée du 9 juillet 2014 a attribué le lot n°5 « Maçonnerie – mobilier urbain » à la société LONGEVILLE – Chemin de Chaumontet – ZI n° 3 – 16160 GOND-PONTOUVRE pour un montant de 115 000 € HT.

Par délibération n°21 B du 12 mars 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 en plus-value d'un montant de 3 825,59 € HT qui a porté le montant du marché à 118 825,59 € HT.

Par délibération n°64 B du 21 mai 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 en moins-value d'un montant de 4 756,09 € HT qui a ramené le montant du marché à 114 069,50 € HT.

Les travaux s'achevant, le GrandAngoulême souhaite identifier clairement la zone du parc d'activités de Bel Air par un lettrage sur le mur d'accueil à l'entrée du site. Cette prestation complémentaire représente un montant de 1 150 € HT.

Le montant de l'avenant n°3 en plus-value est de 1 150 € HT.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°3 au lot n°5 « Maçonnerie – mobilier urbain » confié à la société LONGEVILLE – Chemin de Chaumontet – ZI n°3 – ayant pour objet des prestations en plus-value d'un montant de 1 150 € HT.

Le montant du marché passe de 114 069,50 € HT à 115 219,50 € HT suite au dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 0,19 % par rapport à son montant initial de 115 000 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 6053.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 juillet 2015	<u>Affiché le :</u> 21 juillet 2015